



BRANCHE

**Négoce & prestations de services
dans les domaines médicotecniques (1982)**

MOTION FNIC CGT Paritaire Négoce du 13/03/2025

Un travail a été réalisé par la CGT et présenté en octobre.

Les OP ne souhaitent pas d'évolution ou d'action significative et refusent en bloc ce travail.

Dans leur proposition, elles ne reprennent que des chiffres du dernier rapport de branche, qu'elles maquillent à leur avantage.

Les OP nous imposent leurs «idées», qui ne sont que de la reprise des textes de loi, donc vides de sens, et surtout de progrès pour les salariés.

Aucun débat ni aucune négociation ne sont possibles dans ce cadre. Nous posons donc nos constats de manière unilatérale, de la même façon que vous.

Page 1

La première phrase un mensonge, quand on voit que plus de 10 ans sont passés depuis le précédent accord.

La phrase suivante n'est constituée que d'arguments au bénéfice des patrons alors que l'égalité Femme/Homme est un droit constitutionnel, point barre.

On nous parle de respect du principe de non-discrimination alors qu'il faut lutter et supprimer toute discriminations.

Il n'y a aucune volonté de faire plus que les lois.

Page 2

Concernant les effectifs et autres chiffres cités : on est équilibré ou on ne l'est pas ! Il est trop facile d'utiliser la sémantique à son propre avantage. CDD et CDI matérialisent bien les différences (voyez le rapport de branche), tout comme la proportion de femme Agents de Maîtrise et Cadre ne concerne que les CDI.

Pour l'analyse plus fine, il manque les données à poste comparable et temps de travail identiques, qui sont notés à corriger lors d'un prochain rapport de branche : c'est un aveu de manque fiabilité de ces chiffres pour analyse.

Page 3

Il manque l'item de salaire et effectifs par catégorie socio-professionnelle.

Page 4

On doit identifier et supprimer tous les écarts de rémunération entre femmes et hommes et pas seulement identifier et essayer.

Il n'y a que des bonnes intentions (l'enfer en est d'ailleurs pavé) et rien de concret et de pertinent pour le reste de la page, comme pour l'ensemble du document, mais il y a pire, plus loin.

On parle de critères objectifs et de compétences, mais on ne se fonde pas strictement sur les compétences : on enrobe avec de l'inutile et du superflu.

Des congés en veux-tu en voilà mais jamais rémunérés : amenons encore plus de précarité !!! L'accord et le bon vouloir du patron sont défendus bec et ongles, tandis que ceux du salarié sont tout simplement inexistants.

On prétend instaurer une rigueur en mettant des délais, CE N'EST QUE DE LA POUDRE AUX YEUX car il n'y a rien qui pose une quelconque garantie ou efficacité.

« On veille... », « on peut... », « le cas échéant... », « éventuellement... », « on invite... »

Mais en aucun cas ON NE DOIT OU ON NE FAIT QUOI QUE CE SOIT ! Les tournures de phrase à l'impératif n'existent pas. Que de la philosophie, mais nous ne sommes ni Rousseau ni Socrate. Quitte à philosopher, citons Platon « la nécessité est la mère de l'invention ». Cela résume bien nos semblants de négociations.

IL N'Y A AUCUNE AVANCÉE SOCIALE, AUCUNE CONSIDERATION HUMAINE... ! MAIS CA NOUS LE SAVIONS DÉJÀ ! Juste quelques miettes illusoire pour se donner bonne conscience.

Ces propositions sont comme la confiture, moins on en a, plus on l'étale !

Pour ces raisons non exhaustives, la CGT ne sera pas signataire de ce document.